

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. CESAR pour IMCI sprl, ayant établi ses bureaux rue D'Elbeck 41 à 4300 WAREMME, a introduit une demande de permis d'urbanisation ayant trait à un bien sis rue Joseph Beauvain à 4257 ROSOUX, cadastré 2^{ème} division, section A n°399k, 400k et 402d.

Le projet consiste en L'URBANISATION DES 3 PARCELLES PAR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES ET D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües – AGW du 23 décembre 1998, art 1^{er}), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (CWATUP – art. 330, 2°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du jeudi 1^{er} septembre au vendredi 16 septembre 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, les 1^{er} et 2 septembre, de 8.00 à 14.30 heures, sans interruption, du 5 au 16 septembre, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h30 à 17h00 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h00 à 17h00.

Des explications techniques seront fournies le mardi 13 septembre 2016, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le vendredi 16 septembre 2016 de 16h00 à 16h30 à l'administration communale.

A Berloz, le 30 août 2016.

Le Bourgmestre f.f.,

Sceau

Véronique HANS